Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_020-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_020

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le mardi 3 mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 24 février 2026

Présents : 22
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Éric GOASDOUÉ M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

Absents représentés : 4
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Marie-Thérèse HUBERSON a donné pouvoir à Mme Christèle ANDRÉ
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

Absents non représentés : 3
Mme Patricia MARTINEAU
M. Dominique GUILLOUET
Mme Valérie DELCOURT

Secrétaire de séance :
M. Christophe PÉGEOT

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_020-DE

13- BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Mme Lydie DUHIL

Mme Lydie DUHIL rapporte à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibre de la façon suivante :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	6 675 677,98	7 713 791.01
Dépenses	6 675 677,98	7 719 791.01

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2026 acté par la délibération n°2026-002 du conseil municipal du 03 février 2026,

Vu l'article L. 1612-28 du CGCT qui institue la fongibilité des crédits,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Vu la délibération n°2023-101 du 12 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,

Vu la délibération n°2023-112 du 17 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier de la commune de Pleurtuit,

Vu la délibération n°2023-113 du 17 octobre 2023 fixant la méthode et les durées d'amortissement des immobilisations,

Vu le projet de budget primitif conformément à l'article L. 5217-10-4 du CGCT et la note synthétique conformément à l'article L.2313-1 du CGCT transmis le 18 février 2026 à l'ensemble des conseillers municipaux,

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants – Sécurité – Intercommunalité – Personnel communal / Finances – Développement économique – Associations vie de quartier » du 23/02/2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de l'envoi du document récapitulatif des indemnités des élus avant le vote du budget ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260303-DEL_2026_020-DE

VOTE le budget primitif 2026 du budget principal : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (sans vote formel sur chacun des chapitres) et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres d'opérations d'équipement et les AP (sans vote formel sur chacun des chapitres) ;

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DECIDE l'attribution d'une subvention de 304 000 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

APPROUVE ledit budget.

VOTE 1 – POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Adopté par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. Barbé, Mme Colas, M. S. Martineau, M. Ertlé, Mme Renault, Mme Reux)

VOTE 2 – POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Adopté par 20 voix POUR et 6 CONTRE (M. Barbé, Mme Colas, M. S. Martineau, M. Ertlé, Mme Renault, Mme Reux)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PÉGEOT